

Bac Professionnel SAPAT en apprentissage
Rémunération des apprentis et aides
Repères 2021-2022

En signant un contrat d'apprentissage, **l'apprenant devient salarié** d'une entreprise privée ou d'une structure publique. Le coût de la formation est donc nul pour l'apprenant et sa famille. Il est totalement pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise privée ou par le CNPT pour le secteur public.

Sur le site <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

- Le futur maître d'apprentissage peut faire une simulation du coût financier pour sa structure et des aides auxquelles il pourra prétendre,
- Le futur apprenti peut faire une simulation de sa rémunération.

Ces simulations dépendent de différents critères (date de naissance, secteur public ou privé, effectifs de la structure,...)

Tableau récapitulatif de la rémunération d'un apprenti

Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	429,16 €	43% SMIC	683,47 €	53% SMIC*	842,42 €
2ème année d'alternance	39% SMIC	619,89 €	51% SMIC	810,63 €	61% SMIC*	969,58 €
3ème année d'alternance	55% SMIC	874,21 €	67% SMIC	1 064,94 €	78% SMIC*	1 239,79 €

Frais d'hébergement et de restauration

Ils correspondent à un forfait annuel identique aux tarifs de formation initiale

Bac Pro 1ère		Bac Pro Terminale	
½ pension	interne	½ pension	interne
740€	1370€	745€	1500€

Aides possibles pour les apprentis

- Aide forfaitaire à l'hébergement de 6€ sauf pour le secteur public (forfait nuitée + petit-déjeuner)
- Aide forfaitaire à la restauration de 3€ sauf pour le secteur public (déjeuner et diner)
- Carte Génération HDF : 200€ uniquement la 1^{ère} année
- Aide forfaitaire au transport
- Aide au permis de conduire de 500€ sous conditions d'éligibilité
- Aide à la mobilité

Pour plus de renseignements, prendre contact avec l'établissement